

Normandie

Caen : le directeur de l'Espé exclu de la fac

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | mercredi 19 juillet 2017

424 mots

Stanislas Hommet avait été suspendu de son poste fin octobre pour son comportement à l'encontre de personnels et d'étudiants.

« **L'exclusion de l'établissement** », c'est la sanction qui a été prononcée par la section disciplinaire du conseil académique de l'université de Caen Normandie, le 3 juillet, à l'encontre de Stanislas Hommet, directeur de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) de l'académie de Caen, anciennement IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres). Une décision lourde, l'établissement en question n'étant pas simplement l'Espé, mais l'université de Caen-Normandie.

Stanislas Hommet, 45 ans, enseignant du second degré et directeur depuis 2010 de cette formation dédiée aux futurs professeurs, avait été suspendu à titre conservatoire de ses fonctions dès octobre, après enquête du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

La section disciplinaire détaille dans sa décision les faits qui lui sont reprochés : harcèlement moral et sexuel et comportements dévalorisants et/ou humiliants à l'égard de personnels et d'étudiantes ; manquements graves à l'éthique et à la déontologie professionnelle ; attribution irrégulière d'un logement de fonction ; non-respect de règles de délégations de signature et de procédures de consultation des instances en matière de contrats...

Des griefs étayés par des témoignages et par des courriels. La section disciplinaire souligne que Stanislas Hommet « **a reconnu avoir un management brutal inapproprié** ». Il ne nie pas « **avoir eu des échanges déplacés et/ou à connotations sexuelles** » avec des étudiantes, reconnaissant « **le caractère anormal de ces échanges** ».

L'exclusion de Stanislas Hommet de l'université de Caen peut être contestée en appel devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Contacté, Me Launay, son avocat, n'a pas souhaité s'exprimer, ni préciser si un appel serait interjeté.

L'appel n'est pas suspensif, la section disciplinaire du conseil académique ayant décidé que sa décision était immédiatement exécutoire.

Catherine Garncarzyk, administratrice provisoire depuis octobre, poursuivra l'intérim jusqu'à ce que le conseil de l'Espé élise son nouveau directeur, à l'automne.

Pascal SIMON.